



« Université-Cible » de Lyon : tous contre la fusion, sauf la présidente de l'UJM ?

Dans un courrier en date du 4 juin adressé à l'administrateur provisoire de la COMUE de Lyon, la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le secrétaire général à l'investissement fixent un ultimatum à l'UJM. Il est en effet laissé aux instances jusqu'au 30 septembre 2020 pour accepter la disparition pure et simple de notre université, sans aucune forme de discussion possible : il faut accélérer le processus de fusion et voter les statuts de l'Université-cible élaborés en février 2020.

Pourtant l'« Université-Cible » de Lyon, c'est la fin de l'Université de Saint-Étienne et à Saint-Étienne et dans la Loire : tous le disent, enfin !

Responsables politiques et responsables historiques de l'UJM contre la fusion

Les responsables politiques de proximité affirment désormais avec force leurs vives oppositions au vote des statuts de l'Université-Cible et à la disparition de l'UJM.

L'ensemble du Conseil départemental de la Loire, le Maire de Saint-Etienne, le Président de la Métropole, les deux candidats têtes des listes concurrentes aux élections municipales stéphanoises : ils ont tous pris position, chacun à leur manière, pour contester le projet de fusion.

D'anciens responsables de l'UJM (Maurice Vincent, ex-président de l'UJM et également ancien maire de Saint-Étienne, Robert Fouquet, ex-président de l'UJM, Jean-Luc Foury, ex-directeur de la communication, Patrice Queneau, ex-doyen de la faculté de médecine pendant 18 ans) se sont aussi décidés à alerter sur les effets délétères de ce projet de fusion.

Tous, ils se prononcent contre la disparition de la personnalité morale et juridique de l'UJM, déplorent la disparition du nom de « Saint-Étienne » dans le nouvel établissement projeté, alertent sur le rétrécissement irrésistible de la recherche et de l'enseignement à Saint-Étienne, avec notamment la fin du CHU.

Les porteurs stéphanois du projet d'Université-cible contre la fusion

Le 26 juin tous ceux qui, au sein de l'équipe présidentielle, aux côtés de la présidente Michèle Cottier, avaient depuis plus de 4 ans activement contribué à ce projet de fusion, ont jeté l'éponge. Tous les vice-présidents ont démissionné de leurs charges !

Les plus ardents défenseurs de la fusion préfèrent à présent agir au sein d'un « collectif UJM » tant, comme ils l'écrivent eux-mêmes, le projet de fusion « met en danger, aujourd'hui, notre établissement ». Ils soulignent que « la perte de personnalité morale et juridique est un acte politique lourd » et regrettent que leurs « alertes nombreuses » n'aient pas été prises en compte.

FO ESR 42 se félicite de l'ensemble de ces prises de position. En effet nous avons dès le début du projet fait savoir notre opposition à celui-ci, argumenté que sa mise en œuvre induirait forcément la disparition de l'UJM et de toute possibilité d'action proprement stéphanoise ou ligérienne et alerté en ce sens, en ayant souvent l'impression de nous heurter à des certitudes dont leurs détenteurs doivent aujourd'hui reconnaître qu'elles étaient bien mal fondées. En outre FO ESR 42 s'est toujours opposé à ce projet de fusion dans toutes les instances, en particulier en comité technique, où des motions unanimes ont été votées à l'initiative de ses représentants pour s'opposer au projet, demander son abandon et le maintien de l'UJM en tant qu'Université de plein droit, disposant donc de la personnalité morale (25/11/2016, 04/12/2017, 13/06/2019).

Pour FO ESR 42, les projets IDEX ne sont pas des projets académiques ou scientifiques. Prenant appui sur les COMUE, complétés par les dispositions dérogatoires permises par l'ordonnance de 2018 instituant des établissements expérimentaux, ce sont des projets qui visent à regrouper (les « pôles d'excellence », une vingtaine souhaités par Valérie Pécresse, une dizaine par Geneviève Fioraso) et « en même temps » à régionaliser l'enseignement supérieur et la recherche, à mutualiser, à ôter des moyens à la grande majorité des filières d'enseignements comme des laboratoires de recherche, à introduire les inégalités et la concurrence à l'intérieur même du service public d'enseignement supérieur et de recherche, à mettre en cause les statuts et les droits des personnels. Ils n'ont jamais eu d'autres buts.

C'est pourquoi FO ESR 42 a refusé depuis le début de participer à tous les « groupes de travail », que ce soit *via* les CHSCT d'établissements ou dans d'autres cadres, qui n'avaient pour fonction que d'accompagner la mise en œuvre du projet. C'est pourquoi FO ESR 42 a soutenu des listes « Sauvons l'UJM ! Non à la fusion ! » BIATSS et enseignants-chercheurs aux élections du CA de l'UJM, listes qui étaient alors les seules à se positionner clairement pour le maintien de l'université de Saint-Étienne et l'abandon du projet de fusion.

À présent, à chacun de prendre ses responsabilités !

☛ **Des membres du « collectif UJM »**, qui ont pris une position certes tardive mais qui ouvre la possibilité d'un avenir pour l'UJM, on attend qu'ils **se prononcent explicitement pour le maintien de la personnalité morale et juridique de l'UJM, sans replâtrage, sans « établissement expérimental » !**

☛ et surtout, **Madame la Présidente de l'UJM doit tenir compte de toutes ces critiques et oppositions et annoncer qu'elle renonce à la fusion.**

Toutes les collaborations scientifiques ou pédagogiques entre établissements lyonnais et stéphanois ont toujours été possibles, elles existent déjà concrètement, indépendamment de tout projet « IDEX » ou de toute restructuration institutionnelle et ne demandent qu'à se développer.

FO ESR 42 revendique :

- ⇒ **l'abandon pur et simple du projet de fusion/restructuration de l'Université-Cible dans le cadre de l'IDEX ;**
- ⇒ **le maintien de l'UJM, Université de Saint-Étienne, à Saint-Étienne et dans la Loire, avec sa personnalité morale et juridique, hors de tout « établissement expérimental » ;**
- ⇒ **le maintien de tous les sites (dont Roanne et Firminy) et de tous les postes, de toutes les filières et composantes (dont le CHU et les IUT), de tous les laboratoires et services de l'UJM !**

C'est en ce sens que ses représentants au CT et au CHSCT ou les élus au CA des listes que nous avons soutenues, tous contre le projet depuis le départ, continueront d'agir, sans aucun blanc-seing pour les membres du « collectif UJM ».

De même ils continueront d'agir :

- ⇒ **pour le rétablissement du fonctionnement plein et entier de l'enseignement universitaire en présentiel à l'UJM dès la rentrée, sans « distanciel » ni « hybridation »,**
- ⇒ **pour le retrait du projet de loi LPPR, guidé par les mêmes logiques de destruction des statuts et des établissements que les IDEX.**

28/06/20